ÉCHAFAUDAGE FIXE

Travaux en Hauteur

DURÉE
7 heures / 1 jour

INTERVENANT
Formateur expert en travail en hauteur

NOMBRE DE STAGIAIRES
Maximum 8

PRÉ-REQUIS

- Être obligatoirement muni des Équipements de Protection Individuelle (EPI) : tenue de travail, casque, gants et chaussures de sécurité pour réaliser la mise en pratique de ce stage

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée par ses activités à utiliser, même occasionnellement un échafaudage fixe

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaitre les opérations d'utilisation en sécurité des échafaudages
- Repérer les risques inhérents à un travail à effectuer avec un échafaudage
- Réaliser en sécurité les opérations d'utilisation avec un échafaudage liées aux activités de l'employeur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, exposés interactifs, échanges, mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques

Pratique avec un échafaudage fixe mis à disposition par l'entreprise

ÉVALUATION & VALIDATION

Une évaluation écrite de type QCM sera réalisée pour la partie théorique, une évaluation pour la partie pratique sera également réalisée

Attestation des acquis de la formation

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13

Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CONTENU DE LA FORMATION

CONNAISSANCES THÉORIQUES

LA LÉGISLATION ET LA RÉGLEMENTATION

- Rôle et missions des différentes instances, les responsabilités pénales en cas d'accident
- Les obligations et interdictions réglementaires.
- Les différents arrêtés régissant l'utilisation d'échafaudage

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE

- Utilisation et choix des différents types d'échafaudages
- Lecture de plan, liste de matériels, EPI pour le travail en hauteur
- Notions d'efforts et de stabilité
- Les différents types d'amarrages

ENVIRONNEMENT

- Plan de prévention, protocole de sécurité…
-

SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

Réception d'un échafaudage

Repérer les risques liés à l'utilisation

Appuis et calage de l'échafaudage

Dispositifs pour la stabilité, amarrages, encrages

Vérification du bon état des éléments de l'échafaudage Utilisation de l'échafaudage en fonction de l'activité de l'entreprise

ASPECT RÈGLEMENTAIRE

« Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées. »

Article R4323-69 du code du Travail